



Comment faire en sorte que mon patient dispose des aides techniques requises dans les meilleurs délais ?

Pour les AIDES TECHNIQUES STANDARD, à savoir

- ▶ cadre de marche sans roues, avec 2 et 4 roues
- ▶ fauteuil roulant de base et de positionnement, coussin anti-escarres
- ▶ lit avec réglage motorisé, matelas alternant
- ▶ rehausseur, lunette et sur-élévateur de WC avec accoudoirs
- ▶ chaise-percée avec roues
- ▶ planche de bain et siège de bain électrique, disque pour siège de bain
- ▶ chaise de douche de coin et chaise de douche à 4 pieds
- ▶ lève-personne actif et passif

Vous avez déjà rempli un R20 par le passé pour ce patient

Vous n'avez jamais rempli de R20 pour ce patient

Pas de besoin de nouvelle demande ni de nouvel R20

Le patient doit introduire un formulaire de demande avec un R20 rédigé par vos soins

Le patient, son aidant ou son prestataire contactent directement la

Helpline Aides techniques
(+352) 247-86040

pour une mise à disposition des AT standard par le SMA

Le patient sera contacté par l'AEC pour l'évaluation des besoins en aide technique et la mise à disposition des AT

Pour toutes les autres AIDES TECHNIQUES NON STANDARD

- ▶ Vous en trouverez la liste exhaustive sur www.assurance-dependance.lu (Rubrique : Espace professionnels / Médecin traitant - conseils pratiques).



- ▶ Une demande avec un nouvel R20 doit être introduite, même si vous avez déjà rempli un R20 par le passé pour ce patient.

IMPORTANT

Au niveau du R20, pour toutes les demandes d'aides techniques

- ▶ Renseignez la rubrique 4 du R20.
- ▶ Pour une prise en charge optimale des patients, précisez uniquement les aides techniques et/ou les adaptations du logement **médicalement indiquées à l'heure actuelle** et réellement désirées par le patient. Il est inutile de noter dans cette rubrique les aides techniques ou adaptations du logement dont le patient dispose déjà, ni celles dont il pourrait éventuellement et hypothétiquement avoir besoin à l'avenir.
- ▶ Les professionnels de l'AEC (Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance) détermineront par la suite la meilleure aide technique requise pour votre patient.

BON A SAVOIR

En cas de retour à domicile imminent ou de besoin très urgent

Les aides techniques suivantes, inscrites dans le fichier B2, annexe des statuts de la CNS :

- ▶ lit médicalisé avec sommier à réglage motorisé, matelas anti-escarres
- ▶ fauteuil roulant manuel et de positionnement, coussin anti-escarres
- ▶ cadre de marche avec ou sans roues
- ▶ canne
- ▶ lève-personnes

peuvent être mises à disposition du patient :

- ▶ gratuitement par le SMA (Service Moyens Accessoires)
- ▶ pour une durée de 6 mois renouvelable, à charge de l'assurance maladie
- ▶ sur la base d'une **ORDONNANCE MÉDICALE**, conforme aux dispositions de ce fichier B2.

Si le besoin persiste, il y aura lieu d'introduire une demande auprès de l'assurance dépendance.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Administration d'évaluation et de contrôle
de l'assurance dépendance